

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
du 9 Février 2016 à 18H00 à BALBIGNY

Présents : Mmes Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Sylvie ROBERT. MM. Alain BERAUD, Michel BRUN, Pierre COLOMBAT, Hubert COUDOUR, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSELME, Bernard MIOCHE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Marc RODRIGUE, Jean-Claude TISSOT, Pascal VELUIRE.

Excusés : Mmes Véronique CHAVEROT. MM. Georges BERNAT, Jean-Michel MERLE, Jean-Pierre TAITE, Ludovic BUISSON, Jean-Luc POYADE, Hubert ROFFAT, Denis TAMAIN.

Pouvoirs de :

- o Néant

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Jean-Claude TISSOT est nommé Secrétaire de Séance.

Il n'y a pas de pouvoir. L'appel est réalisé : 19 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 15 Décembre 2015 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2015.
2. Affectation de résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 et vote du budget primitif 2016
3. Questions diverses

1 – Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2016

Compte de gestion

Monsieur le Président soumet au Comité syndical, pour approbation, le compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2015 qui lui a été transmis par Madame LAVOISIER, receveur des finances publiques de la Trésorerie de Feurs, la Trésorerie de Balbigny ayant fermé.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE
 En Communauté de Communes de Balbigny
 6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
 Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Les résultats globaux du compte de gestion qui figuraient dans la note de synthèse sont rappelés :

	Résultat d'exercice pour l'exercice 2015
Fonctionnement	42 951,31 €
Investissement	1 657,02 €
Total	44 608,33 €

Le Comité syndical est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Président signale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un Président de séance ad'hoc soit élu et que le Président ne soit pas présent au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Jean-François NEYRAND est élu président de séance.

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif ci-dessous et quitte la séance.

		Réalisations	Dépenses	Résultat d'exercice 2015
Réalisations	Section de fonctionnement	269 891,64 €	226 940,33 €	42 951,31 €
	Section d'investissement	1 657,02 €	0,00 €	1 657,02 €
	Budget total	271 548,66 €	226 940,33 €	44 608,33 €
Reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		271 548,66 €	226 940,33 €	44 608,33 €

Monsieur Jean-François NEYRAND, élu président de séance, propose de passer au vote, considérant que les résultats qui viennent d'être exposés et la concordance de ce compte avec le compte de gestion approuvé précédemment à l'unanimité des délégués.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Président réintègre la séance.

2 – Affectation de résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 et vote du budget primitif 2016

Madame BOMBENON présente le Budget primitif 2016. Celui-ci a été préparé sur la base des éléments présentés à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 15 Décembre 2015. Néanmoins, ce dernier ayant eu lieu avant la fin de l'exercice 2015, des réajustements dans la partie fonctionnement du budget ont dû être opérés pour prendre en compte l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 effectif. La partie Investissement du budget reste inchangée. Ce sont donc les ajustements qui sont plus spécialement présentés :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- En recette, l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2015 est de 42 951,31 € (au lieu de 52 121,40 € au moment du DOB).
- Les recettes étant moins importantes que prévues, il est proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement de la manière suivante :

Baisse des dépenses prévues au chapitre 011- Charges à caractère général- par rapport au DOB :

→ 500 € à l'article 6064- Fournitures administratives- au lieu de 800 € (équivalent à ce qui a été consommé en 2015),

→ 2120 € à l'article 616- Primes d'assurances- au lieu de 2100 € (conforme à l'échéancier 2016 communiqué par la SMACL),

→ 500 € à l'article 6225- Indemnité comptable- au lieu de 350 € (équivalent à l'indemnité attribuée à Mme Pourchier, trésorière de Balbigny, en 2015),

Il est précisé que ce point sera à rediscuter à l'occasion d'un prochain comité syndical. En effet, cette indemnité est attribuée à titre nominatif à Mme Pourchier alors que la trésorerie de Balbigny a fermé et c'est aujourd'hui Mme Lavoisier de la trésorerie de Feurs qui prend le relais.

→ 38000 € à l'article 6228- Divers (reprographie, enquête publique...)- au lieu de 47000 €, *Des économies devront être réalisées sur la reprographie en privilégiant la voie dématérialisée dans la mesure du possible.*

→ 60 € à l'article 6238- Frais de publicité- au lieu de 50 € (prise en compte de l'augmentation du prix de l'hébergement du blog du Syndicat par la plateforme Overblog),

→ 1200 € à l'article 6251- Voyages déplacements- au lieu de 1500 € (équivalent à ce qui a été consommé en 2015),

Ces frais concernent les déplacements de Mme BOMBENON, chargée de mission du SCOT, réalisés dans le cadre de sa mission.

→ 2800 € à l'article 6281- Concours divers- au lieu de 2000 € (enveloppe ajustée pour prendre en compte l'adhésion du Syndicat à la Fédération Nationale des SCOT),

Légère augmentation des dépenses prévues au chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés- par rapport au DOB :

Le service comptabilité de la CC de Feurs en Forez qui assure la comptabilité du Syndicat propose de rajouter 1500 euros à ce chapitre en prévision d'éventuelles augmentations de cotisations. Cette augmentation apparaît dans l'article 64131- autres rémunérations- mais le budget est voté par chapitre.

Baisse des dépenses prévues au chapitre 022- Dépenses imprévues- par rapport au DOB :

→ 363,31 € au lieu de 2213,40 €.

Baisse des dépenses prévues au chapitre 67- Charges exceptionnelles- par rapport au DOB :

→ 100 € à l'article 6711- Intérêts moratoires- au lieu de 300 € (pas de recours à cet article en 5 années de fonctionnement du Syndicat mais prévision en cas de besoin).

Madame COUBLE s'interroge sur la baisse importante des prévisions à l'article 6281- Concours divers- par rapport à 2015 : le Syndicat a payé, en 2015, au titre de cet article 8 736,78 € alors que seulement 2 800 € ont été provisionnés sur 2016.

Il est rappelé que ce différentiel est lié au financement de la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce point a été évoqué lors du DOB, le 15 Décembre dernier. Ce financement a été divisé par deux par rapport aux années précédentes (3 000 euros pour 2016) et est désormais directement prévu dans le programme de travail avec Epures (donc intégré à l'article 6574- Subventions de fonctionnement aux associations- du chapitre 65- Autres charges de gestion) et non versé à l'agence d'urbanisme de Lyon.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Concernant la contribution des EPCI membres, il est rappelé qu'elle est calculée au prorata du poids de population de chacun d'entre eux. L'INSEE a rendu public les données de population en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Sur la base de ces éléments, la contribution des EPCI a été calculée et est la suivante :

REPARTITION DES COUTS DU SCOT PAR EPCI PROPORTIONNELLE A LA POPULATION

EPCI	POP TOTALE 2013 en vigueur au 1er Janvier 2016	Poids POP 2013	Estimation Dépenses 2016			Estimation Recettes 2016		COUT 2016= REPARTITIO N PAR COM COM	Rappel Coût 2015= Répartition par COM COM
			Etudes	Autre fonctionn ement	COUT 2016	SUBVS	PARTICIP COM COM		
BALBIGNY	12 152	16,2						28 350,00 €	26 317,22 €
COLLINES DU MATIN	8 027	10,7						18 725,00 €	18 989,73 €
FEURS EN FOREZ	16 850	22,47						39 322,50 €	39 817,86 €
M. HAUT FOREZ	3 735	4,98						8 715,00 €	8 909,38 €
PAYS D'ASTREE	14 081	18,79						32 882,50 €	33 309,81 €
COPLER	13 966	18,62						32 585,00 €	33 050,91 €
VALS D'AIX ISABLE	6 182	8,24						14 420,00 €	14 605,11 €
TOTAL	74 993	100%	133 331 €	109 620 €	242 951 €	25 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €

excédent
2015 reporté
sur 2016 42 951,31 €

Montant
contribution/habitant 2,33

Rappel 2015 2,39

A contribution globale égale, la répartition entre EPCI a évolué par rapport à 2015 de la manière suivante : elle baisse sensiblement pour tous les EPCI sauf celui de Balbigny dont le poids démographique a augmenté.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments présentés, monsieur le Président invite le Comité syndical à se prononcer.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 : 42 951,31 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et adopte le budget primitif 2016 tel que présenté.

Monsieur MIOCHE propose de prendre une délibération pour fixer les contributions de chaque EPCI.

Une convention entre le Syndicat et les EPCI membres précise les modalités de calcul de cette contribution et de versement mais le Comité syndical approuve cette proposition : considérant cette convention et les éléments présentés ce jour, le Comité syndical valide les contributions de chaque EPCI comme suit :

- CC de Balbigny 28 350,00 €
- CC des Collines du Matin 18 725,00 €
- CC de Feurs en Forez 39 322,50 €
- CC des Montagnes du Haut Forez 8 715,00 €
- CC du Pays d'Astrée 32 882,50 €
- COPLER 32 585,00 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- CC des Vals d'Aix et Isable 14 420,00 €

Un avenant à cette convention prévoit que cette contribution soit perçue en deux versements.

Le compte de gestion et le compte administratif, précédemment approuvés, sont portés à la signature du Président et des délégués du Comité syndical.

3 – Questions diverses

Certificats administratifs

Est portée à la connaissance du Comité syndical la signature par Monsieur le Président de deux certificats administratifs. Ils concernent tous les deux le remboursement à Mme BOMBENON du montant de l'hébergement du blog du Syndicat, le règlement ne pouvant s'effectuer que par Paypal, soit :

- 59,88 € payés via Paypal le 8 Janvier 2015,
- 59,88 € payés via Paypal le 8 Janvier 2016.

L'hébergement du blog du Syndicat est assuré jusqu'au 8 Janvier 2017.

Commission Locale de l'Eau (CLE)

Monsieur le Président informe le Comité syndical de sa participation à la CLE du 10 Février 2016.

Invitation du Syndicat mixte du SCOT au Comité syndical de la ZAIN

Monsieur le Président explique le contexte de cette invitation.

Cette rencontre aura lieu le Mercredi 17 Février prochain à 10H30 au siège de la CC de Balbigny.

Réunion publique du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre

Monsieur le Président informe le Comité syndical de l'organisation d'une réunion publique le Mercredi 17 Février à 18H30 à la salle de l'An Neuf à Fourneaux. Elle est organisée dans le cadre de la concertation avec la population. Il est rappelé que le Syndicat a l'obligation, avant l'arrêt du projet de SCOT en Comité syndical de réaliser l'ensemble des modalités définies dans sa délibération du 2 Décembre 2011. Celle-ci prévoyait notamment l'organisation de réunions publiques. La 1^{ère} a eu lieu le 24 septembre 2015 à Feurs.

L'information a été mise en ligne sur le blog du syndicat, a été envoyée à la presse, aux mairies et EPCI de son périmètre avec demande d'affichage aux portes des établissements ou dans leur panneau d'affichage.



